



République française

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

DÉCISION DU MAIRE

D.M. n°2024-50 : Avenant n°1 du marché n°2023-05 de fourniture de produits et matériels d'entretien

Le Maire de Cormeilles-en-Parisis,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2122-18, L. 2122-21 6° et L. 2122-22 4°,

Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L. 2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7,

Vu la délibération n° 2022-15 en date du 10 février 2022, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté n° 2020-369 en date du 3 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature du Maire à Monsieur AH-YU, 2^{ème} adjoint, dans les domaines relatifs aux Finances, à l'Informatique et aux Marchés publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 26 mars 2023 portant lancement de la consultation du marché relatif à la fourniture de produits et matériels d'entretien,

Vu la notification, le 11 août 2023, de ce marché à la société HERSAND - DELAISY KARGO,

Vu l'Acte d'engagement qui par renvoi à l'article 1.5 du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) fixe la date de prise d'effet du marché au 12 juillet 2023, soit antérieurement à la notification,

Considérant la nécessité d'aligner la date de prise d'effet du marché sur celle de sa notification,

DECIDE :

DE SIGNER l'avenant n°1 fixant la date de prise d'effet du marché à sa date de notification, soit au 11 août 2023.

TRANSMET la présente décision municipale à Monsieur le Sous-Préfet.

La présente décision municipale sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à Cormeilles-en-Parisis, le 04/04/2024

Publié sur le site Internet le 10 AVR. 2024

L'Adjoint au Maire Délégué aux
Finances, à l'Informatique et aux
Marchés Publics

